

N° d'ordre de la délibération : N°2023-025

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC, maire

Étaient présents : Julien KERGUILLEC, Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Emmanuel BECQUET, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Maria des Lourdes DA SILVA, , Simon BUISSON, , Claire LAFOSSE, Catherine LAURENT, Aurélie BONTTHONNEAU, Pierre-Yves CROGUENNEC, Stephane NEAR, Thierry PIRIOU, , Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER

Absents : Erwan NORMAND (Procuration Manu Becquet), Nolwenn MALENGREAU (procuration PJ Croguennec), Yves KERVEVAN (procuration S Rebeyrotte) Pascale DERRIEN (procuration D Larhantec)

Secrétaire de séance : Manu BECQUET

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

La commune gère en régie, les services périscolaires des garderies scolaires des écoles publiques, du centre de loisirs municipal « le Marsupylami » et du local jeune. La commission enfance jeunesse propose de réviser les tarifs afférents à compter de la rentrée de septembre Elle propose les tarifs suivants :

Garderies périscolaires école Robert Desnos, école Jules Ferry

Matin	7h30-9h	1,71 €
	8h30-9h	0,86 €

Objet :

Tarifs périscolaires

Soir le goûter	16h30-17h	1,39 €
	16h30-17h30	2,03 €
	16h30-18h	2,68 €
	16h30-18h30	3,32 €
	16h30-19h	3,96 €

Date de convocation : 21/06/2023

Centre de loisirs le Marsupylami, conservation de la facturation au quotient familial et adaptation des tranches aux préconisations de la CAF.

	1/2 j avec repas	Journée complète	Camp : la journée
Tranche 1: 0 à 700	4,28 €	7,49 €	14,98 €
Tranche 2: 701 à 840	5,56 €	9,74 €	19,47 €
Tranche 3: 841 à 1060	7,17 €	10,70 €	21,40 €
Tranche 4 : 1061 à 1280	8,03 €	11,77 €	23,54 €
Tranche 5: 1281 à 1680	9,68 €	12,36 €	24,72 €
Tranche 6: > 1680	10,70 €	14,98 €	29,96 €
QF non connus et extérieurs	10,70 €	14,98 €	29,96 €



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Affiché le

ID : 029-212901631-20230629-20230251-DE

Local jeunes, conservation de la facturation au quotient familial et adaptation des tranches aux préconisations de la CAF.

	Sortie	Camp 1 jour
0 à 700	12,84 €	14,98 €
701 à 840	15,09 €	19,47 €
841 à 1060	16,05 €	21,40 €
1061 à 1280	17,12 €	23,54 €
1281 à 1680	17,66 €	24,72 €
> 1681	20,33 €	29,96 €
QF non connus	20,33 €	29,96 €

Il est rappelé au conseil municipal que ne sont concernés par la facturation au quotient familial sur le centre de loisirs et sur le local jeunes, que les enfants Pleyberiens ou ceux scolarisés dans les écoles de Pleyber-Christ. Aux autres usagers extérieurs le tarif appliqué est celui de la tranche la plus élevée

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'**unanimité**

- Adopte les grilles tarifaires proposées par la commission
- Dit que les tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2023-2024
- Dit que le tarif plein sera appliqué à défaut de justificatif de quotient familial au mois facturé

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme
Le registre dûment signé
Le Maire,
Julien KERGUILLEC

